



Garde à vue après un accident de voiture

Par **lunatic_old**, le **05/08/2007** à **21:13**

Bonjour,

Il y a une semaine j'ai eu un accident de voiture et j'avais bu. Mon taux : 0.58
Après une garde à vue de 15 H, j'ai finalement été libéré et j'ai eu 3 mois de suspension de permis, 300 Euros d'amende et deux jours de stages de prévention routière. Durant ma garde à vue, on m'a proposé de faire appel à un avocat, en me précisant que la procédure serait beaucoup plus longue. Après 10 heures de garde à vue, je n'avais qu'une envie, sortir. J'ai donc refusé de prendre un avocat. Lorsque les policiers sont arrivés, la voiture était arrêtée à 30m de l'accident, ils m'ont donc collé un délit de fuite. Avant leur arrivée, j'avais fait appel à ma maman pour qu'elle vienne m'aider à pousser la voiture hors de la route. Je n'étais donc pas au volant. Avec le recul, je me demande si je n'aurai pas dû prendre un avocat, et dire que c'est ma maman qui conduisait le véhicule. Pourriez-vous me dire si je peux revenir sur mes déclarations, et si oui comment faire. Merci d'avance.

Philippe